



EXTRAIT N°96/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Date de la convocation :
Le 01 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents 19
Procurations 6
Absents 5
Excusés 3

En cours de Séance :

Présents 18
Procurations 6
Absents 5
Excusés 4

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ARETO Joseph, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine. Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. CRETINOIR), Mme CARIN Jocelyne, (procuration à M. ARETO), M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, (procuration à M. PALIX), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. CIDOLIT Bertrand, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE).

ABSENTS NON-EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Victor VELAYE (Dirfin), M. Christophe PETIT, M. Stéphane GLANIOS.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251208-96-2025-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

a6

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 DU BUDGET DE LA VILLE ET DU BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Le Conseil Municipal,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la république, en son article 11,

Vu l'article L.2312-1 du CGCT

Vu l'article 107 de la loi NOTRE,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes des textes susvisés dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci,

Sur proposition du maire,

.....

Les membres du conseil municipal, après en avoir débattu,

PRENNENT ACTE, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 de la ville et du budget annexe « Energies renouvelables » présenté par le Maire au vu d'un rapport joint en annexe du présent extrait.

Ce débat est consigné au Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 décembre 2025.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 08 décembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251208-96-2025-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025